

[Text]

• 1130

In 1983 the Criminal Code was amended to redefine rape and sexual assault as crimes of violence and not morality. Spousal assault became a crime in Canada.

At the instigation of the federal-provincial-territorial ministers responsible for the status of women, a comprehensive review of the disparate services, programs, and policies for battered wives was undertaken at their 1983 meeting. This marked the realization that only a truly integrated and co-ordinated approach at all levels would make any impact on treating the victims and the offenders.

In the mid-1980s a number of federal departments—particularly Health and Welfare, Solicitor General, and Justice—intensified their program activity in the areas of public education, research and the funding of community based projects.

In 1984 the report of the committee on sexual offences against children, the Badgley report, was released.

In 1986 the Departments of Justice and Health and Welfare Canada jointly announced the funding of a five-year child sexual abuse initiative of \$25 million to conduct research and public education and to support community based activities. The following year, Mr. Rix Rogers was appointed special adviser on child abuse to the Minister of Health and Welfare. His report, *Reaching for Solutions*, was released earlier this year.

Women's Program

Over the years, the Secretary of State's women's program has provided consistent support to women in voluntary organizations working to improve the economic, social and legal situation of women. This has included the funding of women's centres. These often provide services such as counselling and social assistance referrals to women seeking help.

Since 1984 this government has distributed over \$56 million to women's groups funded by the women's program, more than four times that given between 1980 and 1984.

Violence against women has also been addressed through the criminal justice system. For example, the Canadian government has been actively involved in police crisis intervention since the mid-1970s. The major emphasis has been on the promotion of policies and programs affecting police response to wife assault.

The Department of Justice has funded a number of projects to assist victims of wife battering as well as public, legal education and research on the needs of the victim and the impact of charging policies.

In 1987 the Canadian Advisory Council on the Status of Women published *Battered But Not Beaten... Preventing Wife Abuse in Canada*. It assessed progress since 1980 and proposed further avenues for action.

[Translation]

En 1983, on a modifié le Code criminel afin de redéfinir le viol et l'agression sexuelle comme des actes de violence criminels, et non des crimes contre la morale. Les voies de fait contre un conjoint sont devenues des actes criminels au Canada.

À l'instigation des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la Condition féminine au cours de leur réunion de 1983, on a entrepris un examen complet des services, programmes et politiques disparates en matière de femmes battues. On reconnaissait ainsi que seule une approche vraiment intégrée et coordonnée à tous les niveaux pourrait avoir des répercussions sur le traitement des victimes et des agresseurs.

Au milieu des années 1980, un certain nombre de ministères fédéraux—en particulier celui de la Santé nationale et du Bien-être social, du Solliciteur général et de la Justice—ont intensifié l'activité de leurs programmes d'éducation du public, de recherche et de financement des projets communautaires.

En 1984, le rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants—le rapport Badgley—était publié.

En 1986, le ministère de la Justice et Santé et Bien-être social Canada ont annoncé conjointement le financement d'une initiative quinquennale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants totalisant 25 millions de dollars, destinée à la recherche et à l'éducation du public, et à l'appui des activités communautaires. L'année suivante, on nomma Rix Rogers conseiller spécial du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agressions sexuelles contre les enfants. Son rapport, *À la recherche de solutions* vient d'être publié cette année.

Au fil des années, le programme de promotion de la femme du secrétariat d'État a constamment aidé les femmes et les organisations de bénévoles qui travaillent à l'amélioration de la situation économique, sociale et juridique de la femme. Cela porte entre autres sur le financement de centres pour les femmes, qui assurent souvent des services tels que l'orientation et l'aiguillage vers l'aide sociale des femmes qui recherchent de l'aide.

Depuis 1984, notre gouvernement a distribué plus de 56 millions de dollars aux groupes de femmes financés par le programme de promotion de la femme, soit quatre fois plus de ce qui avait été distribué entre 1980 et 1984.

Le système judiciaire s'est également préoccupé de la violence faite aux femmes. Par exemple, le gouvernement canadien a activement participé aux interventions d'urgence de la police depuis la moitié des années 1970. On a principalement insisté sur la promotion de politiques et de programmes influant sur la réponse des forces policières à la violence conjugale.

Le ministère de la Justice a financé un certain nombre de projets d'aide aux victimes de la violence conjugale, ainsi que l'éducation juridique du public et la recherche concernant les besoins des victimes et les répercussions des politiques de mise en accusation.

En 1987, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a publié *Pour de vraies amours: prévenir la violence conjugale*, évaluant les progrès depuis 1980 et proposant d'autres voies d'action.